



Démission du pste de gérant

Par **dourlet**, le **08/05/2012 à 19:15**

Bonjour,
Je suis gérant majoritaire (70 %) et je souhaite démissionner de mes fonctions de gérant statutaire , comment faire?
net qu'elles sont mes responsabilités apres ma démission
Merci de me répondre

Par **pat76**, le **09/05/2012 à 18:08**

Bonjour
Vous pouvez démissionnez de votre poste de gérant. Il faudra en nommé un autre.
Après votre démission, vous ne serez qu'actionnaire majoritaire.

Par **dourlet**, le **09/05/2012 à 19:56**

Bonjour!
net pour les responsabilités?

Par **easy entreprise**, le **14/05/2012 à 12:53**

bonjour,
de quelles responsabilités?
si vous vous etes portés caution solidaire auprès de votre banque vous le demeurez suf si la banque décide de prendre un autre cautionnaire